COMMISSION
EUROPÉENNE

Bruxelles, le 28.11.2012
COM(2012) 750 final

ANNEXE

PROJET DE RAPPORT CONJOINT SUR L'EMPLOI

à la

COMMUNICATION DE LA COMMISSION

Examen annuel de la croissance 2013

INTRODUCTION

Le projet de rapport conjoint sur l'emploi, prescrit par l'article 148 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), s'inscrit dans le cadre de l'examen annuel de la croissance qui lancera le Semestre européen 2013. Contribution essentielle à une orientation renforcée des politiques économiques, il étaye également les messages clés sur l'emploi qui figurent dans l'examen annuel de la croissance. L'analyse qu'il contient se fonde sur la situation de l'emploi et la situation sociale en Europe, sur la mise en œuvre des lignes directrices pour l'emploi[1], sur l'examen des différents programmes nationaux de réforme, qui a conduit aux recommandations spécifiques par pays adoptées par le Conseil en juillet 2012, ainsi que sur l'évaluation de l'état d'avancement de l'exécution de ces programmes.

Le présent rapport s'inscrit dans le contexte décrit ci-dessous.

La reprise de l'emploi est au point mort. Le taux d'emploi est en baisse et les perspectives pour 2013 sont peu encourageantes. La création d'emplois est restée faible et la situation s'est aggravée en dépit du potentiel inexploité dans certains secteurs créateurs d'emplois et l'ensemble du marché unique. La segmentation du marché du travail a continué de progresser, les contrats temporaires et le travail à temps partiel étant en hausse. La pression fiscale sur le travail reste élevée et a encore augmenté dans plusieurs États membres.

Le chômage, de nouveau en hausse, a atteint des niveaux sans précédent dans la zone euro, tandis que le chômage de longue durée a atteint des sommets inquiétants, notamment dans les États membres qui ont entrepris un important assainissement de leurs finances publiques. Plus d'un jeune sur cinq sur le marché du travail est sans emploi et le risque existe de voir apparaître une génération perdue.

En ce qui concerne les taux de chômage, les disparités entre États membres ont considérablement augmenté et témoignent des effets de chocs asymétriques et de la capacité d'adaptation variable des marchés du travail aux crises. Les salaires et les coûts salariaux ont commencé à s'ajuster, mais les effets des réformes ne se font pas encore pleinement sentir. Les signes de détérioration du processus de mise en adéquation de l'offre et de la demande de main-d'œuvre sur les marchés européens de l'emploi se confirment et la hausse du chômage structurel risque de devenir endémique.

Les revenus moyens des ménages sont en baisse dans de nombreux États membres et, selon des données récentes, la tendance est à l'augmentation des niveaux et à l'aggravation des formes de pauvreté et d'exclusion sociale, la pauvreté des travailleurs et la polarisation sociale étant en progression dans de nombreux États membres.

les effets de la protection sociale en tant que stabilisateur automatique se sont atténués depuis 2010, avec pour conséquence une augmentation des taux de pauvreté. Des différences importantes sont observées d'un État membre à l'autre en ce qui concerne l'efficacité des dépenses en matière de réduction de la pauvreté.

La situation de l'emploi et du marché du travail en Europe, et en particulier dans certains États membres, requiert une action plus déterminée de la part des pouvoirs publics et des partenaires sociaux. Des réformes ambitieuses sont actuellement mises en œuvre, mais des efforts supplémentaires de modernisation de nos marchés du travail et d'investissement dans le capital humain sont nécessaires afin de créer des conditions propices à une reprise génératrice d'emplois.

---

[1] Décision 2010/707/UE du Conseil du 21 octobre 2010 relative aux lignes directrices pour les politiques de l'emploi des États membres (JO L 308 du 24.11.2010, p. 46).

1. ÉVOLUTION RECENTE SUR LE MARCHE DU TRAVAIL ET DANS LE DOMAINE SOCIAL

Les perspectives économiques et en matière d'emploi sont sombres et se sont dégradées ces derniers mois. 2012 sera une année négative sur le plan de l'emploi et les légères hausses du PIB prévues pour 2013 ne suffiront pas à créer des emplois et à réduire le chômage. Les perspectives pour les marchés de l'emploi devraient s'améliorer en 2014. L'UE est actuellement la seule grande région du monde où le chômage continue de croître.

La reprise de l'emploi est au point mort et le taux d'emploi est en diminution. Le nombre de personnes de 20 à 64 ans ayant un emploi au sein de l'UE a baissé de 0,2 % entre le deuxième trimestre 2011 et le deuxième trimestre 2012. Au cours de la période 2008-2011, l'emploi, qui a diminué de 1,7 %, a mieux résisté qu'aux États-Unis au cours de la même période (-5,8 %). La baisse a néanmoins été plus prononcée dans la zone euro, notamment dans les pays qui ont entrepris un assainissement budgétaire plus substantiel. Depuis le début de la crise économique et financière en 2008, 5 millions d'emplois ont été perdus au total, dont 4 millions dans la zone euro. Les fluctuations de l'emploi dans son ensemble depuis le début de la crise s'expliquent essentiellement par le travail à temps partiel et les contrats temporaires, mais les emplois permanents ont également été touchés.

Graphique 1: Emploi et chômage dans l'EU-27, 2005-2012

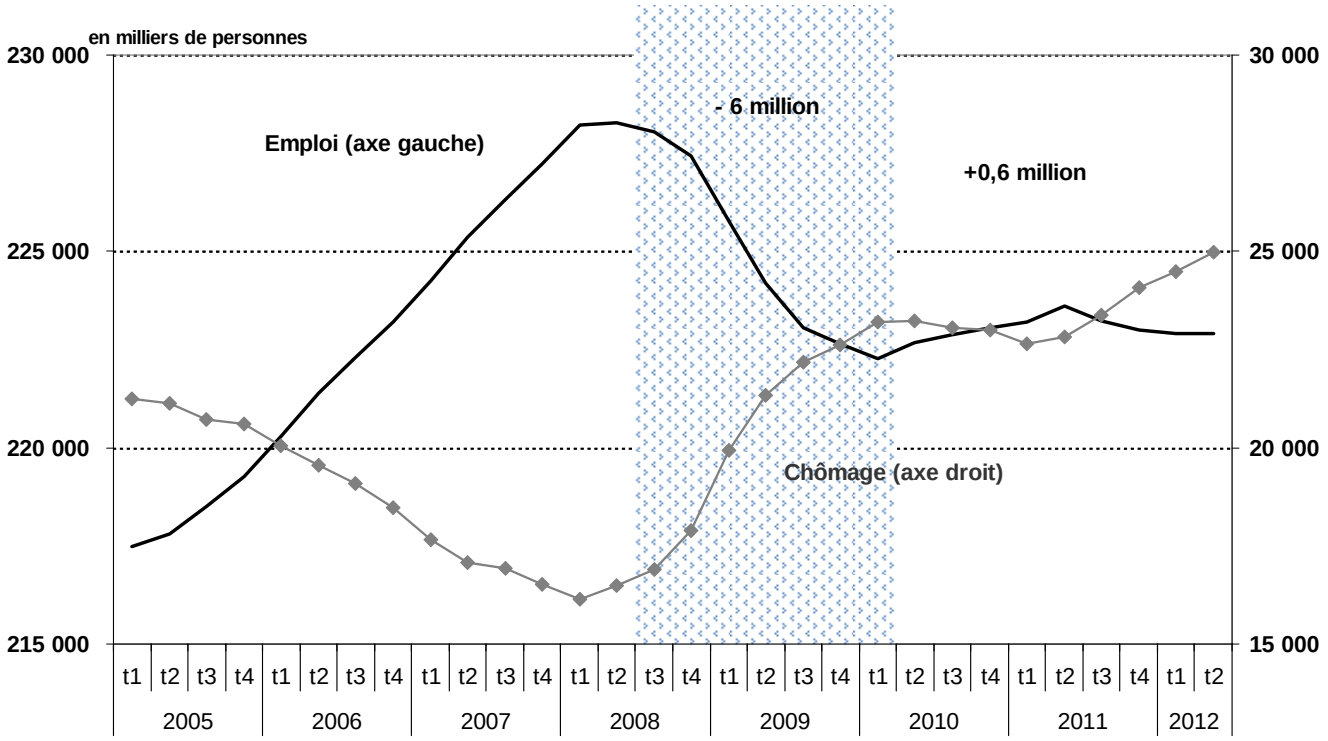

Source: *Eurostat, comptes nationaux et EFT UE*

Un point positif est le taux d'emploi des travailleurs âgés, qui a augmenté de 1,8 p.p. entre 2008 et 2011 alors que le taux d'emploi global a baissé de 1,5 p.p. Le taux d'emploi des femmes, pratiquement inchangé par rapport à 2008, montre que celles-ci ont également relativement mieux résisté à la crise économique que les hommes, dont le taux d'emploi a diminué de 2,6 p.p. au cours de la même période. Au même moment, le taux d'emploi des jeunes a reculé de 3,8 p.p.

Le chômage est à nouveau en hausse et a atteint des niveaux sans précédent dans la zone euro. Le taux de chômage global s'élève actuellement à 10,6 % au sein de l'UE, et atteint même 11,6 % dans la zone euro, le niveau le plus élevé depuis la création de l'UEM. Le nombre de chômeurs dans l'UE a dépassé la barre des 25 millions de personnes pour la première fois en mai 2012 et, depuis, il a encore augmenté de 0,75 million, soit une hausse totale de près de 9 millions depuis 2008. Dans la majorité des États membres, la tendance est à la hausse du chômage, qui n'a reculé que dans six d'entre eux au cours des douze mois qui ont précédé août 2012.

Le chômage de longue durée a atteint des sommets inquiétants. Au second trimestre 2012, 11,1 millions de chômeurs européens, soit 4,6 % de la population active[2], étaient sans emploi depuis plus de douze mois, ce qui représente une hausse de 4,8 millions par rapport à 2008. En 2011, 70 % de l'ensemble des chômeurs de longue durée dans l'Europe des 27 étaient concentrés dans les six plus grands États membres, plus de 21 % du nombre total de chômeurs de longue durée dans l'UE et 1,6 million de la hausse de 3,7 millions du nombre de chômeurs de longue durée au cours de la période 2008-2011 étant imputable à l'Espagne.

Les chances de trouver un emploi se sont réduites dans la plupart des États membres depuis le début de la crise, que ce soit pour les chômeurs de courte durée ou pour les chômeurs de longue durée. Cette diminution a été particulièrement importante dans les États membres qui ont pris d'importantes mesures d'assainissement budgétaire. Les chances de trouver un emploi sont passées de 50 % à 30 % en Espagne et de 25 % à 15 % en Grèce; elles sont restées stables aux Pays-Bas et se sont améliorées en République tchèque et en Estonie.

Graphique 2: Taux de chômage de longue durée en % de la population active, 2008 et 2011

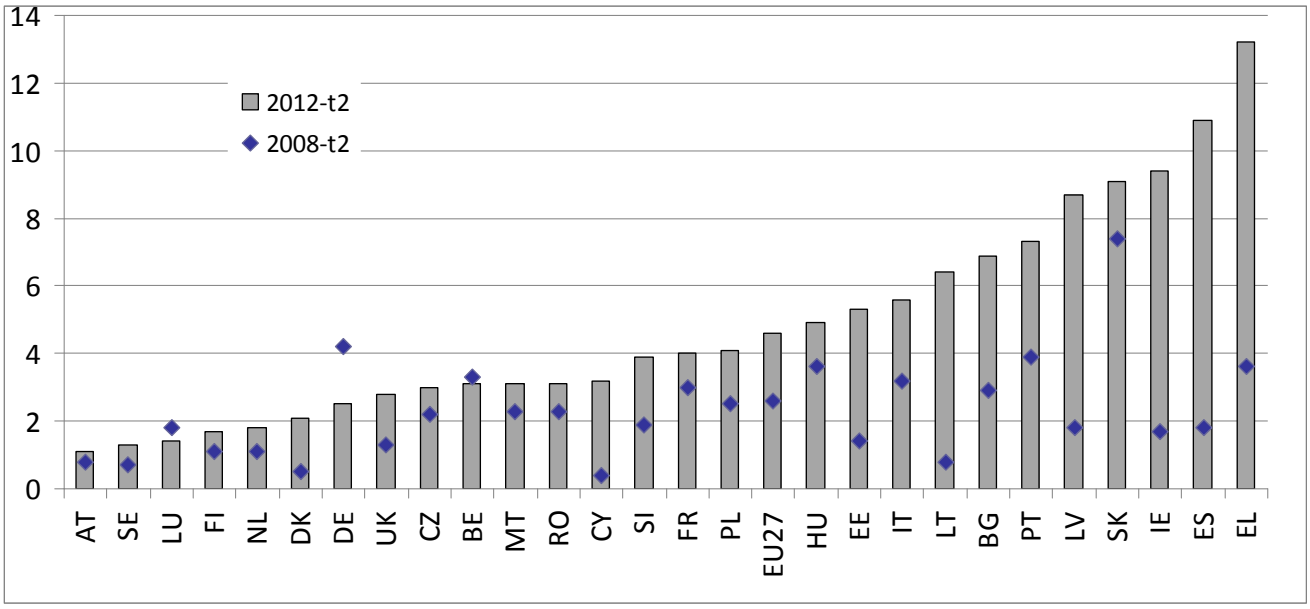

Source: Eurostat, EFT-UE

Le chômage de longue durée a progressé dans tous les groupes mais a essentiellement affecté les jeunes et les personnes ayant un faible niveau d'instruction. Néanmoins, en 2011, le risque pour les travailleurs plus âgés de devenir chômeurs de longue durée s'élevait à plus de 55 % alors qu'il n'était que d'environ 30 % pour les jeunes. En 2011, le chômage de longue durée chez les travailleurs peu qualifiés était quatre fois supérieur à celui des travailleurs hautement qualifiés. De même, le taux de chômage de longue durée des ressortissants de pays tiers était deux fois plus élevé que pour la

[2] Le chômage de longue durée touche actuellement plus de 44 % des chômeurs.

moyenne des travailleurs de l'UE. Certains États membres sont parvenus à limiter l'ampleur du chômage de longue durée parce que la période de récession y a été plus courte ou grâce à l'efficacité des institutions du marché du travail.

Plus d'un jeune sur cinq sur le marché du travail est sans emploi. La situation des jeunes sur le marché du travail constitue une urgence à la fois économique et sociale, avec 5,52 millions de jeunes chômeurs. Au cours des 12 derniers mois, le taux de chômage des jeunes a progressé dans la grande majorité des États membres, restant supérieur à 50 % dans deux d'entre eux et à 30 % dans six autres. En 2011, le taux d'emploi des jeunes de 20 à 34 ans titulaires au moins d'un diplôme du secondaire supérieur a diminué de 4,2 points de pourcentage par rapport à 2008, pour atteindre 77,2 %, ce qui illustre les difficultés croissantes liées au passage des études à la vie professionnelle.

Sombres perspectives d'emploi pour les jeunes en décrochage scolaire. De tous les jeunes travailleurs d'Europe, les jeunes en décrochage scolaire constituent peut-être le sous-groupe le plus vulnérable. Dans l'UE, plus de la moitié des jeunes en décrochage scolaire sont sans emploi. Le taux de décrochage scolaire est tombé de 14,1 % en 2010 à 13,5 % en 2011. Ce taux reste très variable entre les États membres, mais ceux qui ont mis en place des politiques efficaces et globales pour lutter contre le décrochage scolaire ont également accompli des progrès importants. Les jeunes issus de milieux défavorisés, de l'immigration et de minorités ethniques, notamment les Roms, ainsi que les garçons continuent d'être les plus touchés par ce problème.

La proportion des jeunes qui ne travaillent pas, ne font pas d'études et ne suivent pas de formation (les «NEET» — *neither in education, employment or training*) continue de croître. Plus inquiétant encore, la hausse a été plus importante dans les États membres dont les niveaux étaient déjà plus élevés. Bien qu'une progression plus sensible aient été observée chez les jeunes hommes, la proportion de jeunes NEET reste supérieure chez les jeunes femmes dans la plupart des pays européens.

Graphique 3: Part des NEET chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans (%)

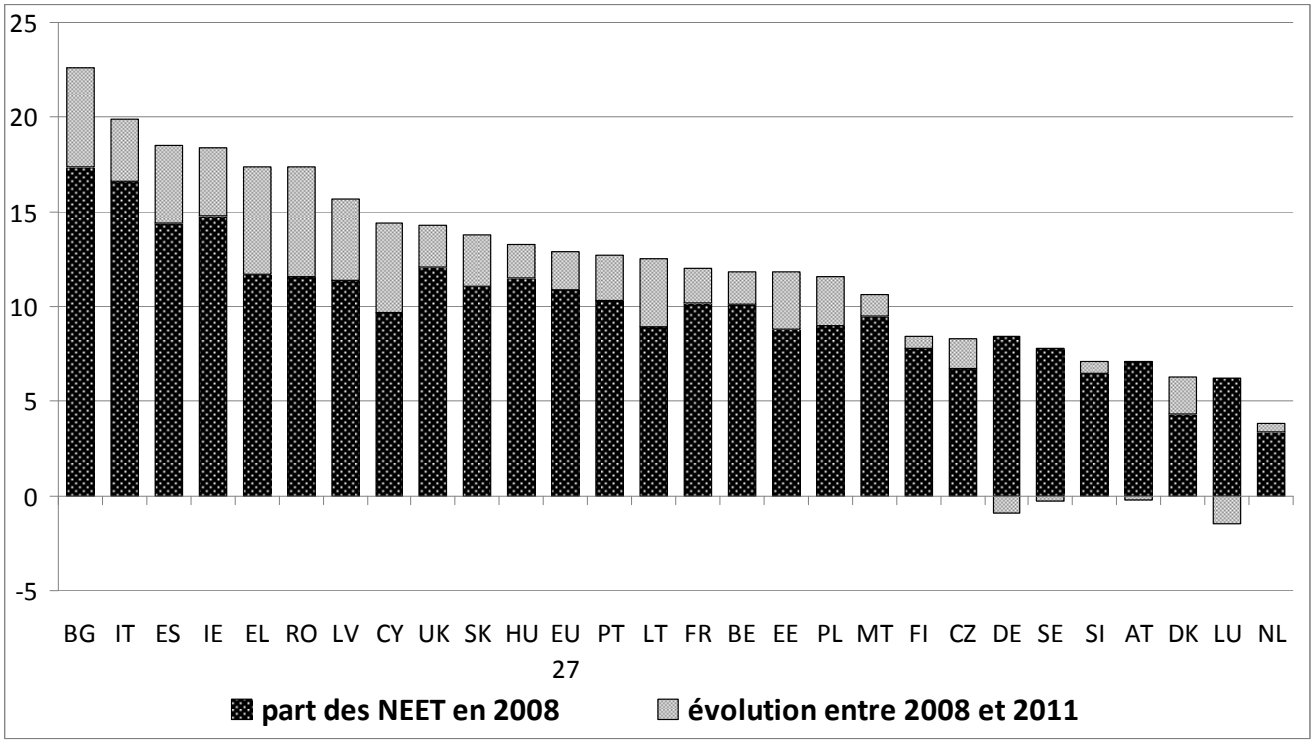

Source: Eurostat, EFT

La dispersion des taux de chômage entre les États membres a considérablement augmenté au cours de ces dernières années, en particulier dans la zone euro. Elle est également marquée au niveau régional et local, des poches caractérisées par des taux très élevé de chômage des jeunes et de chômage de longue durée étant observées au niveau subnational. En août 2012, l'Autriche affichait un taux de chômage de 4,5 % seulement, le plus bas de l'UE, alors que celui-ci atteignait 25,1 % en Espagne. Une part importante des chômeurs est concentrée dans un nombre relativement restreint de pays. De fait, le nombre de chômeurs en Italie, en Espagne et dans les pays bénéficiant de mesures d'aide financière (Grèce, Irlande, Portugal et Roumanie) représente près de la moitié du nombre total de chômeurs dans l'UE, proportion ayant sensiblement progressé pendant la crise.

Graphique 4: Évolution du taux de chômage (en p.p.) au cours des douze derniers mois et au cours des trois derniers mois précédant août 2012, ainsi que de la répartition des taux de chômage entre août 2009 et août 2012

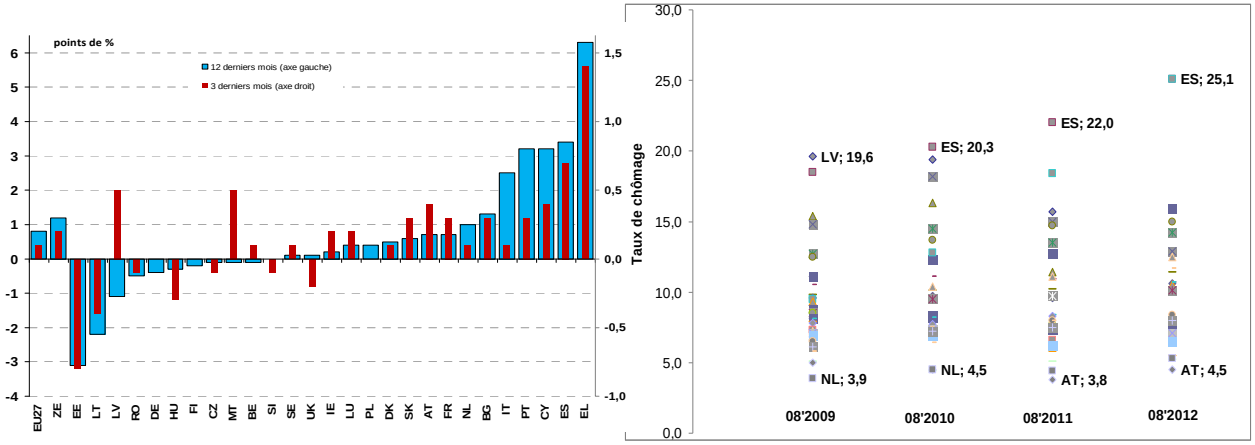

Source: *Eurostat*

Notes: Eurostat. 2e graphique: données manquantes pour août 2012 pour 5 États membres. Données utilisées: juin pour EE et LV, juillet pour EL, HU et UK

Les indicateurs en matière d'emploi et les indicateurs sociaux montrent que l'écart entre les États membres se creuse, particulièrement entre les pays du Sud et de la périphérie de l'Europe. Les États membres qui ont jusqu'à présent le mieux résisté sont essentiellement les pays d'Europe septentrionale et centrale. Même si les chocs semblent être asymétriques, les pays dont le marché du travail est relativement peu segmenté, disposant d'un système de sécurité sociale solide et capables d'adapter temporairement les horaires et le temps de travail (flexibilité interne), s'en sont très souvent mieux sortis.

Des données récentes indiquent que l'évolution des salaires et des coûts de la main-d'œuvre va dans le sens d'un rééquilibrage extérieur. En 2011, les marchés européens du travail ont montré des signes clairs d'amélioration de la dynamique salariale, les coûts salariaux unitaires nominaux ayant modérément augmenté après une baisse réelle en 2010. La rémunération réelle par salarié a diminué dans presque la moitié des États membres en 2011 et a progressé moins vite que la productivité, ce qui confirme la tendance à la baisse de la part salariale amorcée en 2010. L'évolution des coûts unitaires nominaux de la main-d'œuvre diffère légèrement entre les États membres. De manière générale, elle est de plus en plus favorable à un rééquilibrage extérieur, une différenciation sans cesse plus nette s'établissant entre les pays qui doivent prioritairement réduire le chômage et rééquilibrer les positions extérieures et ceux qui affichent une reprise plus soutenue et des excédents de leur balance courante.

Graphique 5: Taux annuel de croissance des coûts salariaux unitaires nominaux (2011T2-2012T2) et tendance dans huit États membres (ayant reçu une recommandation spécifique sur la question des salaires), 2008T2-2012T2

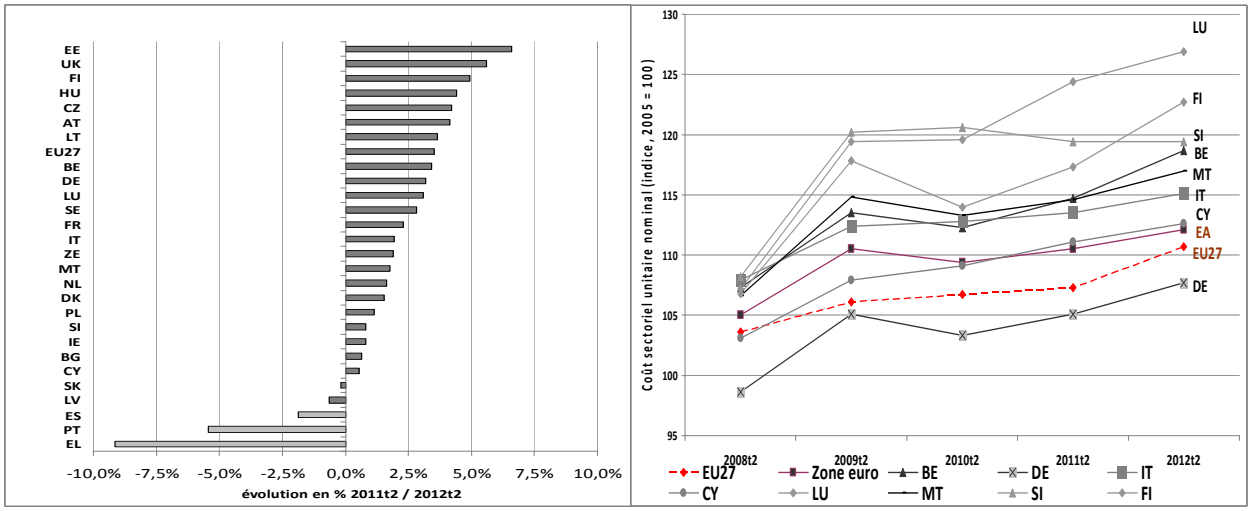

Note: *données trimestrielles corrigées des valeurs saisonnières*

Source: Eurostat. 1er graphique: en ce qui concerne CY, la comparaison a été effectuée entre 2011T1 and 2012T1 (aucune donnée disponible sur 2012T2).

Source: *Eurostat*

La tendance, antérieure à la crise, d'une dynamique des salaires réels plus forte dans les pays confrontés à un chômage élevé, s'est inversée depuis 2010. Cette inversion de tendance a contribué à l'amélioration progressive de la compétitivité des secteurs tournés vers l'exportation. La demande de main-d'œuvre et les salaires dans le secteur marchand semblent être plus soutenus dans les pays ayant clairement entamé ou presque achevé la correction des déficits de leur balance courante. Les données montrent en outre que la dynamique des salaires réels était plus forte jusqu'en 2009, mais que cette tendance s'est inversée depuis 2010.

Les revenus moyens des ménages diminuent dans de nombreux États membres. Entre 2009 et 2011, le revenu brut disponible des ménages a diminué dans deux États membres sur trois et les écarts entre les pays se sont encore creusés. Dans la plupart des États membres, la prolongation de la crise économique et du marché du travail, conjuguée à la nécessité d'assainir les finances publiques (impliquant une réduction des prestations et une augmentation des impôts), a progressivement affaibli l'effet protecteur des stabilisateurs automatiques nationaux, les bénéficiaires étant arrivés en fin de droits ou subissant une baisse de leurs allocations. Les revenus des ménages ont par conséquent chuté, en particulier dans les États membres où la récession s'est prolongée. Les mesures d'assainissement budgétaire mises en œuvre depuis 2010 semblent avoir contribué à réduire considérablement les revenus disponibles des ménages.

Graphique 6: Évolution des revenus bruts disponibles des ménages pendant la crise

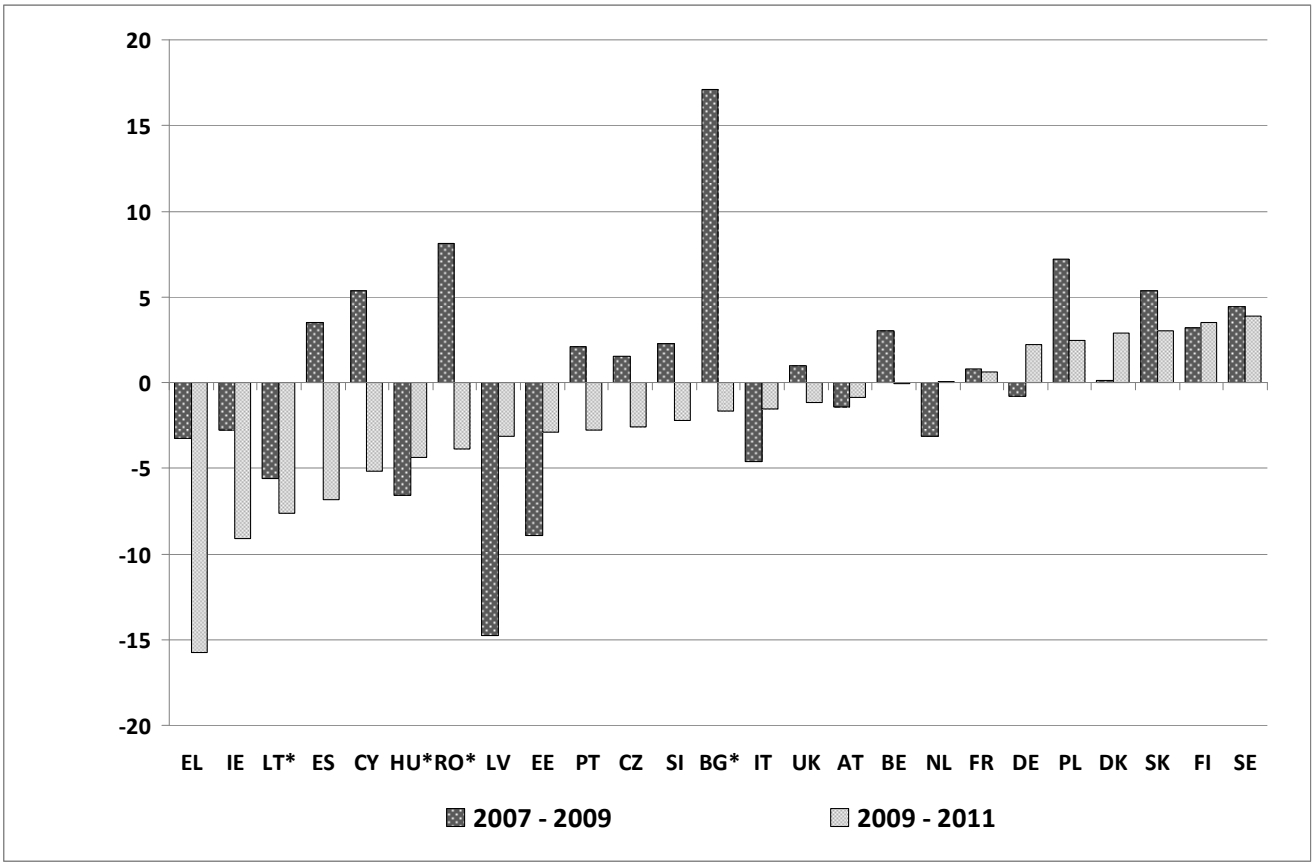

Source: *Eurostat, comptes nationaux*

La proportion des ménages de l'Union européenne faisant état d'une situation de détresse financière reste historiquement élevée et a généralement encore augmenté ces derniers mois. En 2012, la progression en glissement annuel de l'indicateur de détresse financière dans le quintile inférieur a été particulièrement forte en Espagne et en Italie (+ 10 points de pourcentage) alors qu'une baisse a été observée dans six États membres.

Des données récentes mettent en évidence des niveaux plus élevés et des formes plus profondes de pauvreté et d'exclusion sociale. Depuis 2008, la proportion de personnes menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale a augmenté dans plusieurs États membres, plus nombreux que ceux où elle a diminué. Certains groupes ont été tout particulièrement touchés (notamment les enfants, les familles monoparentales, la population en âge de travailler, spécialement les jeunes). L'évolution de l'intensité de la pauvreté confirme que les personnes menacées par la pauvreté s'appauvrissent dans de nombreux pays, en particulier dans ceux où le risque global de pauvreté est élevé. En 2010, le revenu médian des personnes présentant un risque de pauvreté dans l'UE était de 22 % inférieur au seuil de pauvreté, ce qui montre que l'écart de pauvreté s'est creusé dans la plupart des États membres depuis 2008.

Graphique 7: Évolution du nombre de personnes menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale (AROPE – *at risk of poverty or social exclusion*) dans les États membres de l'UE entre 2008 et 2011

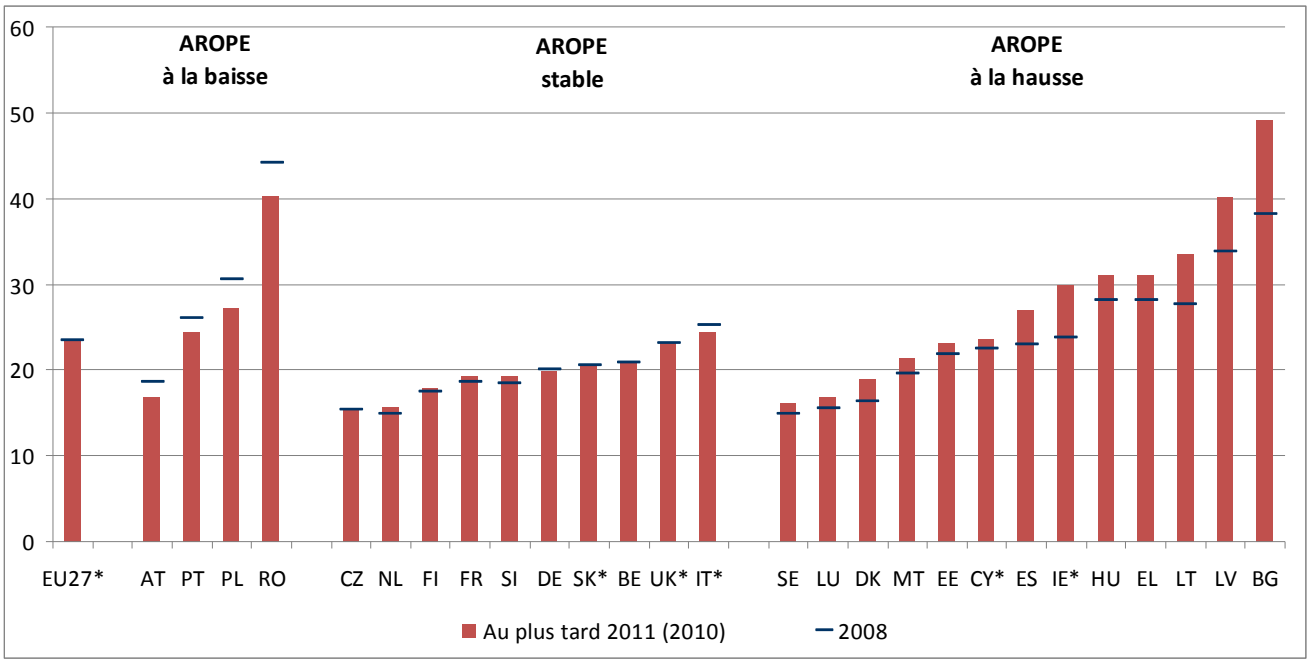

Source: *EU-SILC; * données: SILC 2011 (2010)*

La pauvreté de la population active et la polarisation sociale gagnent du terrain dans de nombreux États membres. En 2011, les travailleurs pauvres représentaient un tiers des adultes en âge de travailler exposés au risque de pauvreté. En 2010, 8,4 % des personnes ayant un emploi vivaient en dessous du seuil de pauvreté et le risque de basculer dans la pauvreté était nettement supérieur pour les familles ayant des enfants à charge (10,7 %). L'incidence de ce phénomène s'est accrue chez les femmes, mais reste plus élevée chez les hommes. Le nombre de travailleurs pauvres a progressé de manière significative dans un État membre sur trois entre 2006 et 2010, y compris dans certains des États membres les plus riches dont l'économie et le marché du travail sont plus robustes. Les ajustements salariaux, les réductions du temps de travail, les mesures de chômage partiel et le développement du travail à temps partiel et des contrats temporaires sont autant de facteurs qui peuvent avoir contribué à cette situation.

2. LES GRANDS ENJEUX EN MATIERE D'EMPLOI

Les récentes tendances sur le marché du travail résultent en partie de mouvements cycliques et notamment de la profonde crise économique, mais également de difficultés structurelles et institutionnelles qui perturbent le bon fonctionnement de celui-ci et se répercutent sur l'activité économique.

Les créations nettes d'emplois (croissance de l'emploi) ont diminué régulièrement tant au niveau de l'UE que dans les États membres, sauf en 2010. Depuis le milieu de l'année 2011, l'ensemble de l'Europe enregistre à nouveau des taux négatifs en matière de croissance de l'emploi. Ces chiffres, qui résultent de la différence nette entre les entrées dans l'emploi (chômeurs retrouvant du travail), dont la tendance est à la baisse, et les sorties de l'emploi, orientées à la hausse, appellent des politiques favorisant la demande de main-d'œuvre et un schéma de croissance davantage créateur d'emplois[3]. Cependant, les programmes de création d'emplois soutenus par les Fonds structurels et les Fonds de cohésion enregistrent des progrès notables dans le même temps, tant sur le plan des créations brutes d'emplois que des créations d'entreprises.

Graphique 8: Taux de chômage et taux d'embauche dans l'EU 27, 2007t1-2011t4

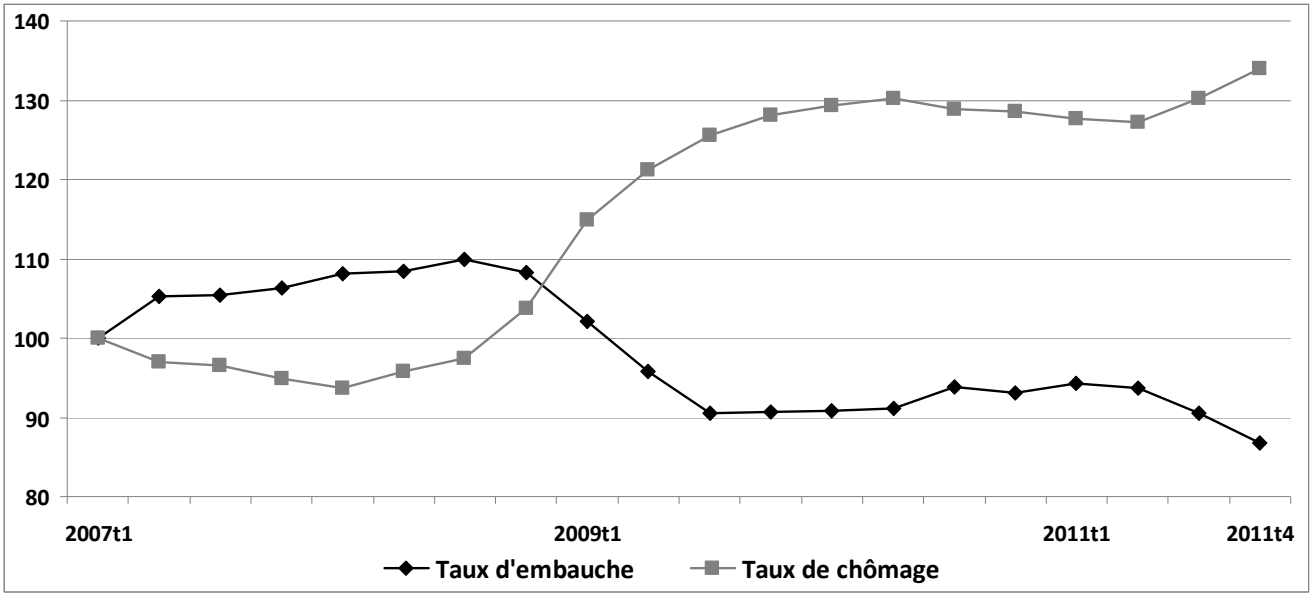

Source: *calculs des services de la Commission fondés sur des données Eurostat*

Le potentiel de création d'emplois dans certains secteurs clés pourrait être exploité davantage si le problème de la pénurie de compétences était résolu. Selon les estimations, l'éco-industrie devrait permettre de créer environ 8 millions d'emplois d'ici 2020, dont 2,8 millions seraient liés à des mesures en matière d'utilisation efficace des ressources, 2 millions à la mise en œuvre de politiques d'efficacité énergétique et 3 millions au développement du secteur de l'énergie renouvelable[4]. Le nombre de personnes travaillant dans les éco-industries dans l'ensemble de l'UE devrait s'élever à 3,4 millions en 2012, contre 2,7 millions en 2008, une progression qui témoigne du potentiel de croissance en matière d'emploi du secteur «vert» en dépit de la situation économique actuelle. Entre 2005 et 2009, le secteur des énergies renouvelables a contribué à la création de plus de 300 000 emplois. Au cours de la période 2008-2011, quelque 1 866 000 emplois ont été créés dans le secteur de

[3] Voir le train de mesures pour l'emploi de la Commission européenne (avril 2012).

[4] Document de travail des services de la Commission (2012) «Exploiting the Employment Potential of Green Growth», 92 final, 18.4.2012.

la santé et de l'action sociale. Par ailleurs, la demande devrait augmenter dans ce secteur, les prévisions tablant sur 8 millions de créations de postes au total entre 2010 et 2020. Pour ce qui du secteur des TIC, jusqu'à 700 000 postes vacants devraient être disponibles d'ici 2015. Ces deux derniers secteurs se heurtent aux mêmes difficultés liées au remplacement d'une main-d'œuvre vieillissante par des travailleurs plus jeunes. Les secteurs de l'économie verte, des TIC et des soins de santé font généralement état de pénuries de compétences notables, en particulier pour les professions les plus techniques.

La pression fiscale sur le travail reste élevée et a même augmenté dans plusieurs États membres, mais des modifications de sa composition réduisent le coût du travail. Un coin fiscal élevé a un effet dissuasif sur le travail du second apporteur de revenu des ménages ainsi que pour les travailleurs à faible revenu ou peu qualifiés, et peut avoir un impact négatif sur leur taux d'emploi au niveau global. En 2011, le coin fiscal moyen pour l'UE-27 était de 39,6 %, contre 21 % pour la Suisse, 29,5 % pour les États Unis et 30,8 % pour le Japon et le Canada. En moyenne, le coin fiscal en Europe a augmenté de 0,3 point de pourcentage entre 2010 et 2011, ce qui a également eu une incidence sur les travailleurs à faible revenu. De manière générale, les augmentations ont été les plus marquées dans les États membres dans lesquels les coins fiscaux sont déjà les plus élevés. Cependant, cette évolution résulte principalement de modifications de l'impôt sur le revenu des personnes physiques assorties, dans un certain nombre de cas, de réductions des charges sociales des employeurs, ce qui réduit le coût du travail.

Graphique 9: Coin fiscal total pour les travailleurs à faible revenu (sur la base de 67 % du salaire moyen comme indicateur pour ce groupe) en 2011 et variation annuelle 2010-2011

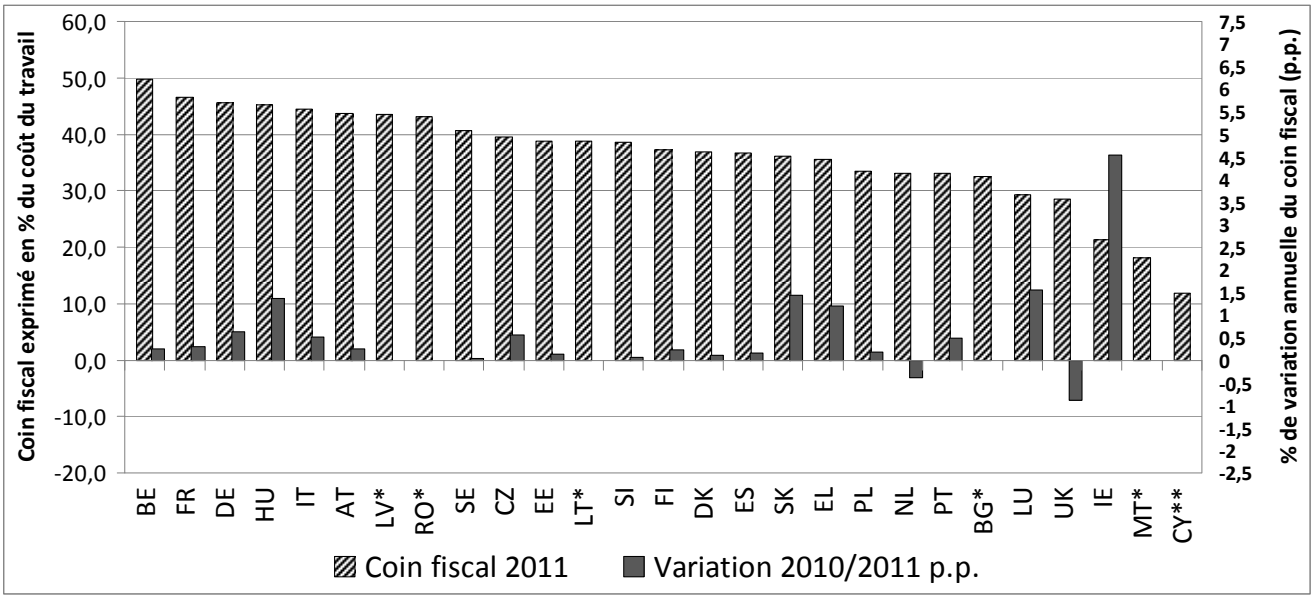

Brève description: **les données pour les pays de l'UE non-membres de l'OCDE (Bulgarie, Lettonie, Lituanie, Malte et Roumanie) ne sont disponibles que pour 2010; **données 2007 pour Chypre. Pour ces pays, l'évolution du coin fiscal concerne la période 2009-2010 (pour Chypre, il s'agit de la période 2006-2007). Source: OCDE*

La segmentation du marché du travail a continué de s'amplifier du fait du développement des contrats temporaires et du travail à temps partiel. Entre 2007 et 2011, la part des employés contraints d'accepter des emplois à durée déterminée ou à temps partiel a augmenté dans 21 des 27 États membres. Il existe de grandes disparités entre États membres, mais les pays méditerranéens et la Pologne sont ceux où la segmentation est la plus forte. L'asymétrie de la législation relative à la protection de l'emploi applicable aux emplois à durée indéterminée d'une part et aux contrats à durée déterminée ou temporaires d'autre part, est l'une des principales causes de la segmentation du marché

du travail. En 2011, 60,4 % des 15-64 ans occupant un emploi temporaire n'avaient pas choisi ce type de contrat. La probabilité d'être embauché avec un contrat à durée indéterminée est moindre dans les États membres ayant une législation plus stricte en matière de protection de l'emploi.

Graphique 10: Proportion des employés contraints d'accepter des contrats à durée déterminée ou à temps partiel (en 2007 et 2011) et des transitions d'un emploi temporaire vers un emploi permanent (données de 2010)

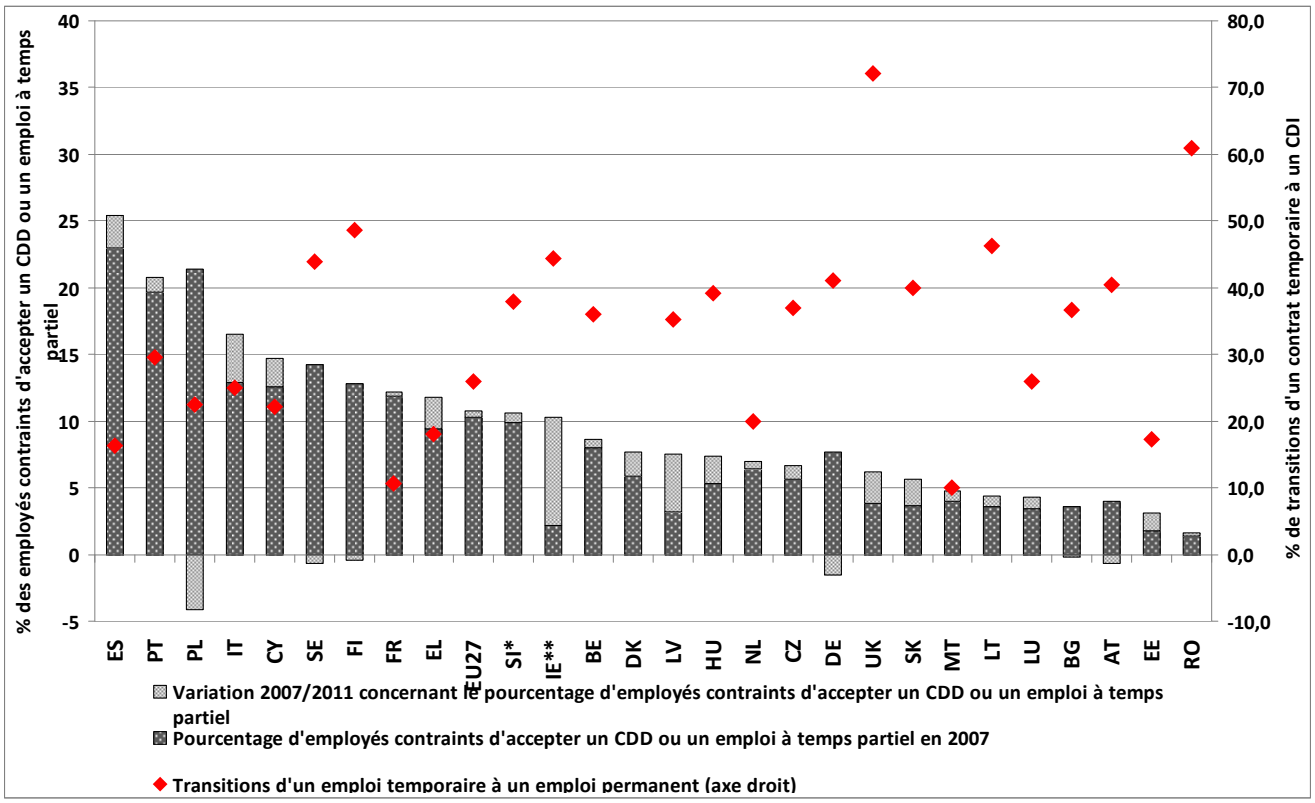

Brève description: **les données relatives à la Slovénie (SI) concernent l'année 2011; **les données relatives à l'Irlande (IE) sont disponibles uniquement pour 2007.*

Source: *Eurostat, EFT et SILC*

Les jeunes sont fortement surreprésentés dans les postes temporaires sur le marché du travail de l'UE et leur situation s'est dégradée. En 2011, quelque 42,5 % des jeunes salariés de l'UE avaient été embauchés avec des contrats temporaires, contre 14,0 % pour la moyenne de la population en âge de travailler. Les données montrent que chez les jeunes salariés, les emplois temporaires peuvent, dans une certaine mesure, servir de tremplin vers un emploi permanent, mais ce n'est pas le cas dans plusieurs États membres, où le taux de transition d'un contrat temporaire vers un contrat permanent est particulièrement faible.

Graphique 11: Salariés occupant un emploi permanent ou temporaire, travailleurs indépendants et nombre total des salariés (15-64 ans), 2007t1-2012t1

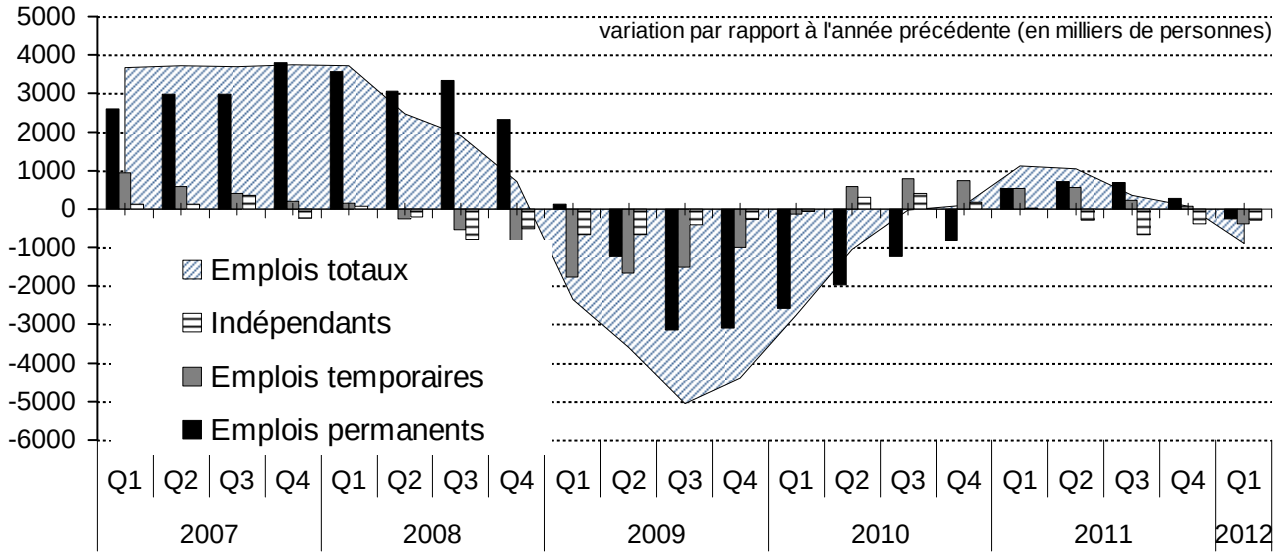

Source: *Eurostat*

Les postes à temps partiel ont constitué une part importante de la croissance de l'emploi pendant la crise. Alors que l'emploi total a reculé entre 2008 et 2010 et que le nombre de salariés à temps plein a chuté de 6,2 millions, celui des salariés à temps partiel a augmenté de 1,1 million dans le même temps. La progression du travail à temps partiel a été constante ces dernières années et a atteint 18,8 % en 2011. Environ un tiers des femmes salariées travaillent à temps partiel, contre 8,1 % des hommes seulement, chiffres qui concordent avec le fait que les services de garde d'enfants ne couvrent que 28 % des enfants de moins de 3 ans et 84 % des enfants de plus de 3 ans.

Des signes de détérioration ont été constatés récemment dans le processus de mise en correspondance des offres et des demandes d'emploi sur les marchés du travail en Europe. Dans la plupart des États membres, la courbe de Beveridge, qui met en rapport le taux de chômage et le taux d'emplois vacants, s'est décalée davantage vers la droite. Depuis le début de 2008, trois pays (Belgique, Autriche et Finlande) se sont néanmoins déplacés sur cette courbe et dans le cas d'un quatrième pays (Allemagne), la courbe s'est déplacée vers la gauche, témoignant d'une amélioration des marchés du travail et du processus de mise adéquation. La détérioration pourrait être la conséquence d'une inadéquation entre les compétences et les diplômes requis pour un métier donné, de la hausse du chômage de longue durée, d'une réponse inadaptée à l'évolution démographique et de l'inefficacité des prestations proposées par les services de l'emploi. Cependant, elle pourrait également résulter d'entraves à la mobilité géographique et professionnelle et de l'asymétrie de l'information entre employeurs et salariés. Les citoyens européens continuent de se heurter à des obstacles juridiques, administratifs et pratiques lorsqu'ils s'établissent dans un autre État membre. De nouvelles réformes sont prévues pour transformer Eures[5] en un outil axé sur la demande servant au recrutement, au placement et à la mise en correspondance des offres et des demandes d'emploi à l'intérieur de l'UE. L'objectif est de permettre aux États membres de développer leurs services EURES en fonction de leurs besoins économiques particuliers, par exemple en se concentrant sur les professions pour lesquels il y a pénurie de main-d'œuvre ou sur un groupe précis de travailleurs, notamment les jeunes.

[5] Réseau de 31 services de l'emploi européens, qui soutient la mobilité des travailleurs entre les États membres, les pays de l'EEE et la Suisse.

Graphique 12: Courbe de Beveridge, EU-27, 2008 (t1) — 2012 (t3)

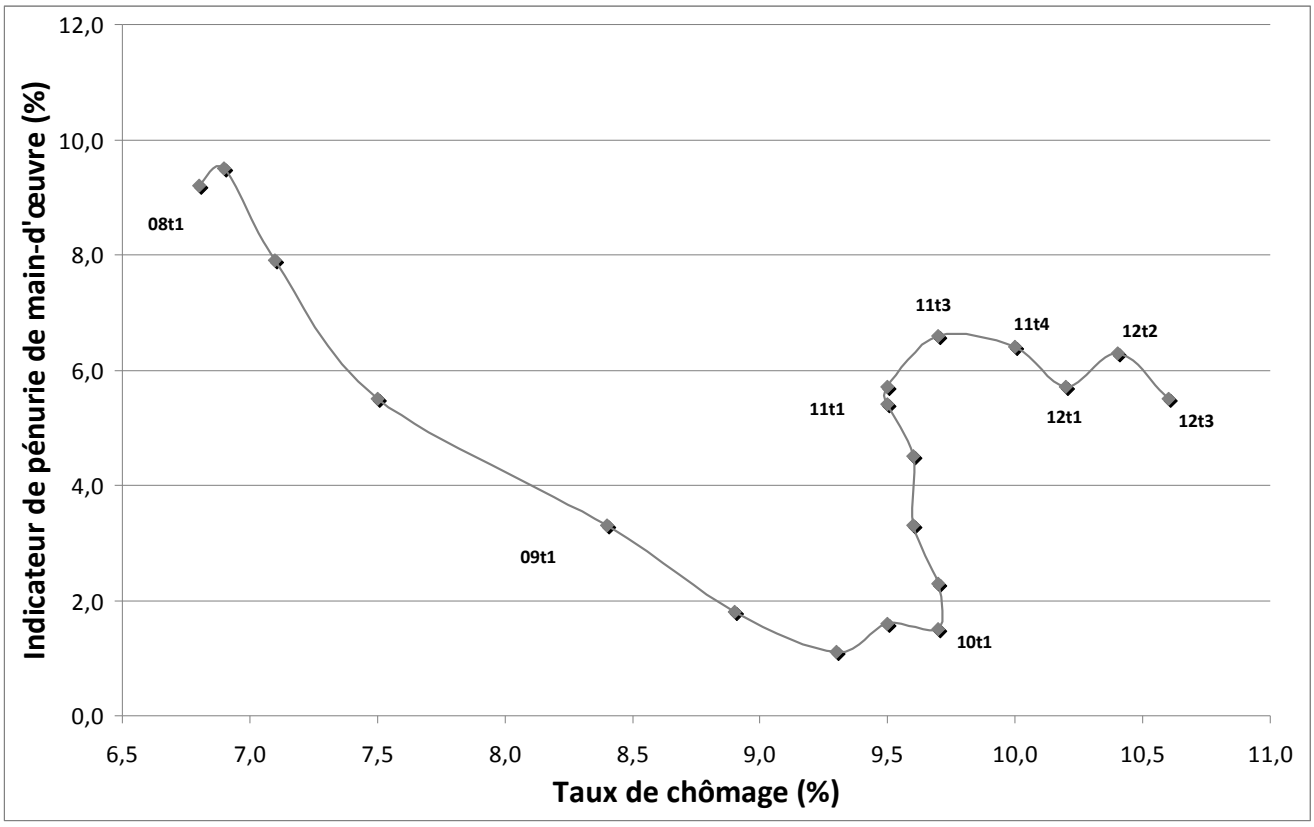

Source: *Eurostat*, les données utilisées sont: (i) le taux de chômage (en %) et (ii) l'indicateur de pénurie de main-d'œuvre (en %), établis sur la base des résultats d'enquêtes de conjoncture menées dans l'UE

Le chômage structurel persistant risque de devenir endémique. Le déplacement observé de la courbe de Beveridge vers la droite pourrait être temporaire, le marché de l'emploi s'efforçant de réagir et de s'adapter à l'évolution de l'activité économique, par la modification de la dynamique salariale, la reconversion ou l'intensification des politiques actives du marché du travail, par exemple. Cependant, cette évolution pourrait également témoigner de problèmes structurels plus durables qui menacent de relever de manière permanente le niveau de chômage structurel. Les données révèlent que le niveau de chômage structurel mesuré par le taux de chômage ne provoquant pas une accélération de la croissance des salaires (*non-accelerating wage rate of unemployment* – NAWRU) est en hausse dans la plupart des pays de l'UE depuis le début de la crise, et que cette progression coïncide avec la détérioration de la courbe de Beveridge.

Graphique 13: Taux de chômage ne provoquant pas d'accélération de la croissance des salaires (NAWRU) (en %) par État membre

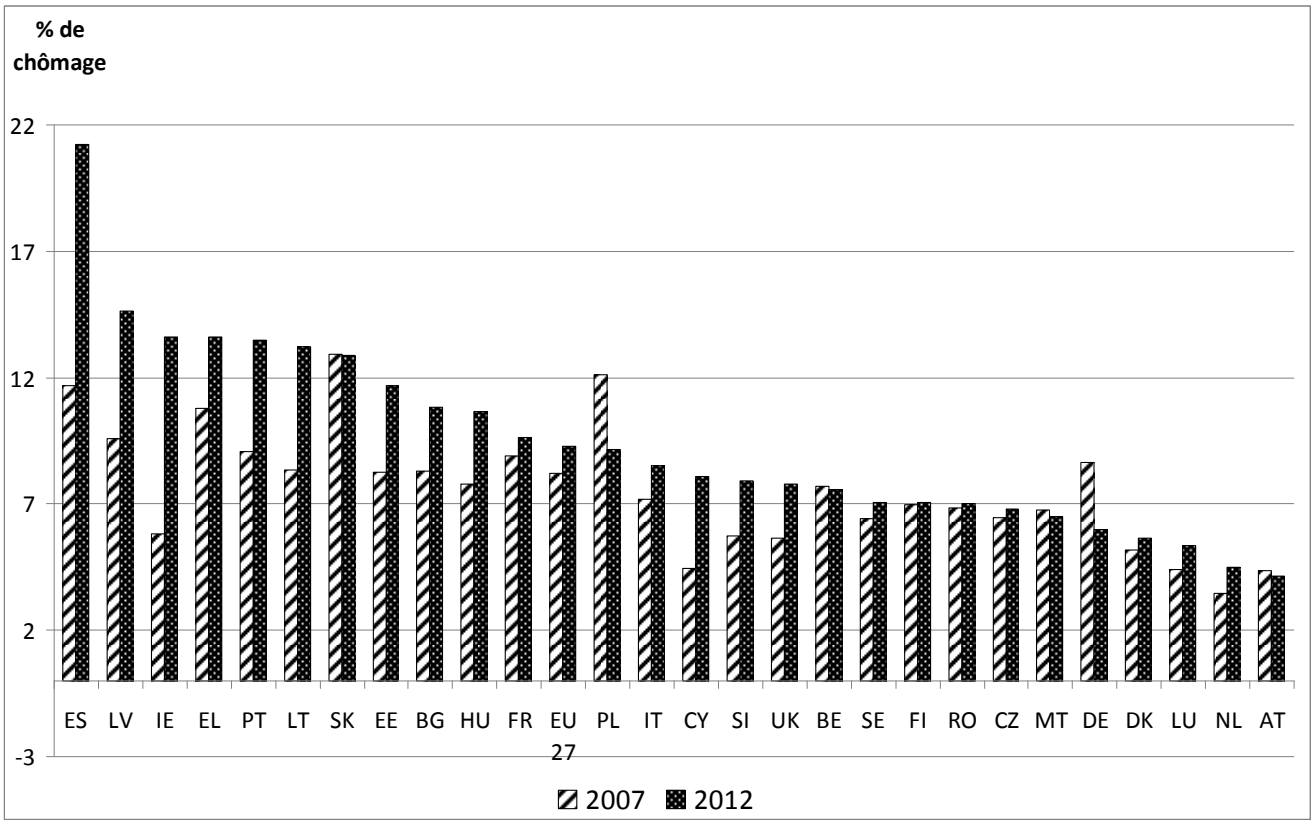

Source: *AMECO*

Les dépenses par chômeur dans le cadre des mesures actives du marché du travail ont récemment diminé. Il apparaît que les mesures actives du marché du travail ont un effet positif sur le taux d'emploi, en particulier des femmes et des personnes peu qualifiées. Les États membres dont le niveau de chômage de longue durée est le plus faible sont également ceux où la participation à des mesures actives du marché du travail est la plus forte, bien que d'autres facteurs aient pu contribuer à ces bons résultats. Les dépenses effectives par chômeur dans le cadre de telles mesures ont néanmoins diminué de plus de 20 % entre 2007 et 2010[6].

[6] Estimations de l'OCDE fondées sur ses *programmes de marché du travail et sur ses bases de données relatives aux principaux indicateurs économiques*.

Graphique 14: Participation à des mesures actives du marché du travail (2010) et taux de chômage de longue durée (2011)

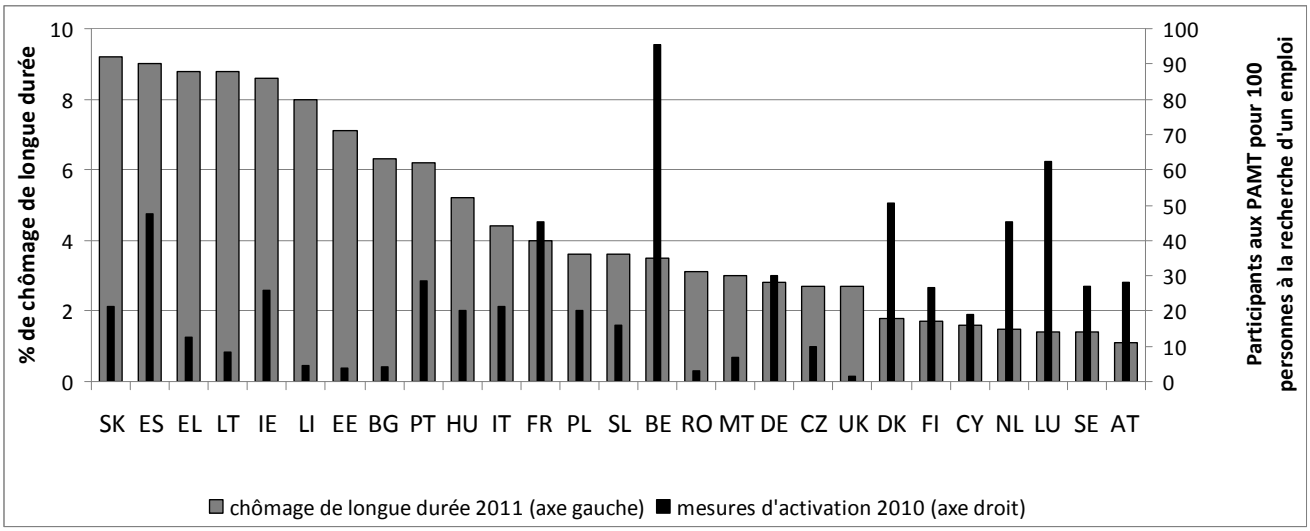

Source: *Eurostat*

L'effet amortisseur du système de protection sociale sur le revenu des ménages en tant que stabilisateur automatique s'atténue depuis 2009. Pendant la première phase de la crise, les prestations sociales ont sensiblement contribué à préserver les revenus des ménages. Dans la zone euro, les prestations sociales nettes et une fiscalité réduite ont eu une influence positive sur l'évolution du revenu brut disponible des ménages en 2009 et au cours des deux premiers trimestres de 2010. Cet effet a toutefois commencé à s'atténuer dans la deuxième phase de la crise économique. À la fin de l'année 2010, les prestations sociales ont commencé à avoir une incidence négative sur le revenu brut des ménages. Dans certains pays, les personnes qui ne relèvent plus d'aucun dispositif de couverture sociale sont de plus en plus nombreuses. Cet affaiblissement de la protection est lié à la diminution graduelle des droits à prestation, à la suppression progressive de mesures facultatives de soutien aux revenus et, dans certains pays, à la réduction des dépenses sociales dans le cadre de programmes d'assainissement budgétaire.

Il existe des différences notables entre États membres en matière d'efficacité des dépenses, c'est-à-dire du point de vue des résultats atteints et de l'effet de réduction de la pauvreté engendré par unité de dépense pour des structures analogues de dépenses et de protection sociale. Les systèmes d'imposition et de prestations sociales comptent parmi les outils les plus importants pour prévenir la pauvreté monétaire et y remédier. En 2010, les dépenses en matière de prestations sociales (à l'exclusion des pensions de retraite) ont permis de ramener le taux de pauvreté dans l'UE de 26 % à 16 %, soit une réduction de 37 %. Cependant, des États membres qui dépensent des montants comparables en matière de protection sociale obtiennent des résultats assez différents, et vice versa. Certains pays parviennent à réduire le taux de pauvreté des enfants et des personnes âgées ou le nombre d'absences pour maladie tout en dépensant moins que d'autres. D'autres peuvent se permettre d'avoir des niveaux de prestations plus élevés parce qu'ils parviennent à réduire la durée de versement de celles-ci en accélérant le retour à l'emploi. Un juste équilibre entre les prestations universelles et les prestations octroyées sous condition de ressources ainsi qu'entre les prestations en espèces et les prestations en nature pourrait constituer une incitation au travail. L'analyse des dépenses de protection sociale au regard de la réduction de la pauvreté indique que certains systèmes sont plus efficaces que d'autres. Pour la Bulgarie, la Lettonie, la Pologne et la Roumanie, les dépenses sont peu élevées et n'ont qu'une faible incidence. L'Espagne, l'Italie, le Portugal, Chypre (et la Grèce) enregistrent des

résultats similaires, mais avec des dépenses plus élevées. En outre, leurs résultats sont inférieurs à la moyenne de l'UE en ce qui concerne la réduction de la pauvreté infantile.

Des défis de taille subsistent à l'égard de la mise en œuvre de stratégies d'inclusion active simultanément axées sur une aide au revenu adéquate, un marché du travail tourné vers l'intégration et l'accès à des services de qualité. Dans de nombreux États membres, on note une évolution vers des politiques de protection sociale actives et la lutte contre les désincitations financières à travailler. Des différences persistent néanmoins entre États membres en ce qui concerne le niveau de couverture sociale et les dispositifs de revenu minimum, tout comme demeurent des problèmes pour atteindre les populations touchées par les formes les plus aiguës de pauvreté (telles que les sans-abri et les Roms). Des aides au revenu adéquates constituent un outil efficace pour faciliter la transition vers l'emploi, promouvoir l'inclusion sociale et encourager la demande globale. Des modes de garde abordables et de qualité favorisent la participation des parents au marché du travail et donnent aux enfants le meilleur départ possible dans la vie, mais il apparaît que le taux de participation des familles les plus vulnérables est généralement plus faible en raison de facteurs liés à la disponibilité et au prix des dispositifs d'accueil, à l'accès à ceux-ci, aux critères d'admission et aux choix parentaux.

3. MISE EN ŒUVRE DE REFORMES STRUCTURELLES EN FAVEUR DU MARCHE DU TRAVAIL

S'appuyant sur l'examen annuel de la croissance 2012 de la Commission, le Conseil européen des 1er et 2 mars 2012 a déterminé les orientations politiques à suivre par les États membres pour la présentation de leurs programmes nationaux de réforme contenant leurs projets de réforme du marché du travail en vue d'atteindre les grands objectifs de l'UE fixés dans les lignes directrices pour l'emploi. Sur la base de propositions de la Commission, le Conseil a adopté des recommandations pour chaque pays, soulignant les domaines dans lesquels les États membres devraient entreprendre des réformes politiques dans le cadre général des lignes directrices pour les politiques de l'emploi.

La section qui suit expose les mesures prises par les États membres dans le cadre de leur programme national de réforme et les priorités arrêtées dans l'examen annuel de la croissance 2012.

3.1. Mobiliser le travail en faveur de la croissance

Plusieurs États membres (Belgique, République tchèque, Estonie, Hongrie, Irlande et Portugal) prennent des mesures en vue de renforcer leurs **politiques actives du marché du travail et leurs services publics de l'emploi**. En Belgique, les subventions salariales octroyées à des «travailleurs de la connaissance» (chercheurs du secteur privé ou public) ont été renforcées. En République tchèque, les travaux d'intérêt général servent de mesures d'activation et sont coordonnés par l'Office de l'emploi. En Estonie, le nouveau programme pour l'emploi 2012-2013 offre une vaste palette de politiques actives du marché du travail et élargit le groupe cible des personnes pouvant bénéficier de différentes mesures. En Hongrie, les politiques actives du marché du travail ont été renforcées en mettant l'accent sur la formation des employés des services publics de l'emploi, l'élaboration de modèles de services centrés sur l'utilisateur, l'offre d'un éventail de services aux PME et aux micro-entreprises, l'extension des fonctions du portail et des services en ligne des SPE ainsi que la transformation des initiatives en matière d'emplois d'utilité publique. En Irlande, on assiste à un resserrement des conditions applicables visant à inciter les détenteurs d'un emploi à temps partiel à prendre un emploi à temps plein. Au Portugal, enfin, des mesures sont prises pour accroître l'efficacité des services publics de l'emploi, et des dispositifs de subventions salariales ont été mis en place pour les chômeurs.

En 2011 et 2012, la charge fiscale sur le travail est restée élevée et le coût de la main-d'œuvre a globalement progressé, même si des progrès ont été réalisés pour certaines catégories de travailleurs vulnérables, comme les personnes peu qualifiées ou à faibles revenus. De nombreux États membres (Belgique, Danemark, Chypre, Finlande, Grèce, Espagne, Irlande, Italie, France, Luxembourg, Pays-

Bas, Portugal, Slovaquie et Royaume-Uni) ont récemment relevé le niveau de **l'impôt sur le revenu des personnes physiques**, souvent au moyen d'une hausse du taux légal. Cette mesure a souvent été prise à titre temporaire, sous la forme de surtaxes générales ou de contributions de solidarité réclamées aux titulaires de hauts revenus (Grèce, Italie, Chypre, Luxembourg, Portugal et Espagne). L'Autriche et la République tchèque prévoient également d'introduire prochainement des mesures similaires. Les cotisations sociales ont aussi été revues à la hausse dans de nombreux pays (Autriche, Bulgarie, Chypre, France, Grèce, Hongrie, Lettonie, Pologne, Portugal et Royaume-Uni).

Les mesures de réduction de l'impôt sur le travail ont principalement visé à accroître les incitations au travail pour certaines catégories spécifiques et ont généralement entraîné des modifications de l'assiette fiscale. En Belgique, par exemple, toute une série de réductions des cotisations sociales a été adoptée concernant les jeunes, les personnes à faibles revenus et les travailleurs âgés, les personnes recrutées par des PME ou encore les travailleurs indépendants. Des mesures d'allégement fiscal, consistant à augmenter les crédits d'impôt et les abattements à la base, ont également été prises en faveur de titulaires de revenus faibles et moyens en Finlande et en Hongrie. La Suède a augmenté l'abattement pour les revenus du travail des personnes âgées de plus de 65 ans dans le but de prolonger la vie active.

Toute une panoplie de mesures sont prises actuellement pour promouvoir la **création d'entreprises et l'emploi indépendant** (Autriche, Belgique, Bulgarie, Estonie, Espagne, Irlande, Malte, Hongrie, Pologne, Portugal et Royaume-Uni). En Autriche, un projet pilote fournit une aide supplémentaire aux apprentis et aux entreprises proposant des places d'apprentissage. Cette aide englobe des services de consultations juridiques et de médiation. En Belgique, des mesures sont prises pour améliorer l'accès au crédit pour les entreprises, encourager la simplification administrative ou encore réduire les cotisations de sécurité sociale dans le secteur Horeca. En Bulgarie, l'emploi indépendant est favorisé par le truchement de conseils, de formations et d'une aide à la création d'entreprise ou encore par la fourniture d'équipements et de services de réparation aux petites entreprises nouvellement créées. En Espagne, la création d'entreprise est simplifiée grâce à la réduction des contraintes administratives pesant sur les petites entreprises et à l'autorisation de prolonger les horaires d'ouverture dans les zones touristiques. L'Irlande a mis en place divers dispositifs d'aide prévoyant notamment des subventions en capital, des fonds d'emprunt ou encore des incitations à la création d'entreprise. Malte a pris des mesures pour réduire la bureaucratie pesant sur les travailleurs indépendants et a annoncé la création d'un «système de microgaranties de financement» visant à aider les indépendants et les petites entreprises à obtenir des garanties pour l'obtention d'un crédit bancaire. La Pologne favorise l'entrepreneuriat, l'emploi indépendant et à l'activité commerciale par l'intermédiaire du FSE. Au Portugal, entrepreneurs et indépendants bénéficient d'un accès au crédit, tandis qu'une assistance technique est fournie aux chômeurs désireux de créer leur entreprise. Au Royaume-Uni, le régime national de garanties de prêts (*National Loan Guarantee Scheme*) a été renforcé de manière à encourager les banques à prêter plus facilement aux PME.

Certains États membres ont pris des mesures **d'ajustement des allocations de chômage**, afin de faciliter le retour à l'emploi (Belgique, Espagne, Irlande, Italie et Suède). En Belgique, la réforme du système d'allocations de chômage qui a été adoptée prévoit que les allocations diminuent plus tôt et plus rapidement que par le passé. En Espagne, le montant des allocations de chômage a baissé pour plusieurs catégories de bénéficiaires. Au Portugal, une nouvelle loi réduit la durée maximale de la période de versement des allocations de chômage et le montant de celles-ci, dans l'optique de réduire le risque de dépendance vis-à-vis des allocations et de chômage de longue durée. En Suède, des règles d'admissibilité plus strictes ont été introduites, de même que des taux de remplacement des revenus moins élevés et des durées maximales plus courtes pour le versement des allocations de chômage.

L'Espagne œuvre au renforcement de la **responsabilité partagée** en liant les conditions à la participation à des mesures actives du marché du travail. En Irlande, l'accent est mis davantage sur les conditions applicables aux demandeurs d'emploi, en particulier pour les chômeurs de longue durée. En Italie, un nouveau système d'assurance sociale pour l'emploi se substituera progressivement à l'actuel système d'allocations de chômage.

Plusieurs États membres ont pris des mesures en matière de **fixation des salaires** pour garantir que l'évolution des salaires concorde avec celle de la productivité (Grèce, Espagne et Portugal). En Espagne, la récente réforme du marché du travail donne la priorité aux décisions des entreprises en matière de temps de travail et de salaires, et leur permet de s'affranchir plus facilement des accords sectoriels. Au Portugal, l'évolution des salaires peut être régie suivant les conditions fixées par les entreprises, qui sont dispensées de l'application des conventions collectives dès lors que les organisations patronales y représentent moins de 50 % de la main-d'œuvre totale.

En Allemagne, le système de salaire minimum sectoriel englobe de plus en plus de secteurs d'activité. En Hongrie, le nouveau code de travail, qui a pris effet au 1er juillet 2012, prévoit une hausse de 19 % du salaire minimum. Des mesures de fixation des salaires sont introduites en Grèce, avec l'adoption d'une décision prévoyant de réduire le salaire minimum et d'introduire un salaire minimum différencié pour les jeunes.

Des mesures visant à **renforcer la mobilité des travailleurs** ont été prises par un certain nombre d'États membres (Autriche, Bulgarie, Allemagne, Espagne, Lettonie et Hongrie). En Autriche, l'introduction de la carte «rouge-blanc-rouge», un système de points fondé sur des critères régissant l'accès des ressortissants de pays tiers au marché du travail, a été parachevée. Le système a été étendu aux travailleurs qualifiés dans les professions connaissant une pénurie de main-d'œuvre. En Bulgarie, l'adoption d'un cadre national des certifications garantira la transparence de la formation professionnelle des étudiants et des travailleurs et tiendra compte des attentes des employeurs par rapport aux systèmes d'enseignement et de formation. En Allemagne, une loi abaissant le seuil de revenu pour les immigrés de pays tiers diplômés de l'université a été approuvée. En Lettonie, un système d'indemnités de réinstallation a été proposé en faveur des travailleurs amenés à déménager pour travailler dans une autre localité ou municipalité. En Hongrie, le gouvernement encourage la mobilité géographique en accordant une aide financière destinée à couvrir le montant du loyer aux chômeurs inscrits partant travailler à plus de 100 km de leur lieu d'origine.

Les États membres prennent actuellement des mesures **contre la sortie précoce du marché du travail** (Autriche, Belgique, Espagne, Danemark, Irlande, Pays-Bas, Hongrie et Royaume-Uni). En Autriche, des réformes ont été introduites pour réduire le nombre des pensions d'invalidité. En Belgique, la limite d'âge pour l'accès des travailleurs âgés au système de crédit temps a été relevée et le système de préretraite à temps partiel a été supprimé. Au Danemark, les projets de réforme du régime de pension d'invalidité imposent d'épuiser toutes les possibilités d'activité avant d'envisager une retraite anticipée. En Espagne, la mise en place du calendrier prévu pour le relèvement de l'âge légal de départ à la retraite sera accélérée, l'âge de départ en préretraite passera de 61 à 63 ans, la retraite anticipée sera plus fortement pénalisée et l'accès à la retraite partielle sera suspendu deux ans durant. En Irlande, de nouvelles mesures permettront aux bénéficiaires d'une pension de maladie ou d'invalidité de travailler tout en recevant une aide au revenu et l'âge légal de départ à la retraite passera à 68 ans en 2028. Aux Pays-Bas, des mesures sont prises pour relever progressivement l'âge de départ à la retraite à 67 ans d'ici 2023. Il pourrait ensuite s'aligner sur l'espérance de vie. En Hongrie, le système de préretraite a été abandonné d'une manière générale. Le gouvernement britannique a récemment indiqué qu'il prévoyait d'indexer l'âge de départ à la retraite sur l'espérance de vie.

Des mesures ont également été prises pour encourager **l'allongement de la vie active** (Autriche, Belgique, Bulgarie, Allemagne, Estonie, Finlande, Luxembourg, Pologne et Royaume-Uni). En Autriche, les travailleurs âgés ayant des ennuis de santé peuvent bénéficier de mesures actives du marché du travail, de mesures de réinsertion et de reconversion professionnelle, d'allocations à temps partiel et d'aides à l'emploi. En Belgique, en cas de licenciement collectif, les entreprises de plus de 20 salariés doivent faire en sorte que la pyramide des âges des personnes licenciées soit identique à celle de l'entreprise dans son ensemble et elles sont tenues de mettre en place un plan annuel pour les salariés de 45 ans et plus. En République tchèque, l'âge de départ à la retraite sera repoussé de deux mois par an, sans qu'aucun plafond ne soit prévu, conformément à la réforme des retraites adoptée fin 2011. Les mesures prises en Estonie se concentrent sur les travailleurs âgés, leur participation à l'apprentissage tout au long de la vie et leur santé. La Finlande s'efforce d'améliorer la qualité de la vie active et le bien-être au travail, dans la perspective d'un allongement de la vie active. Au Luxembourg, les entreprises de plus de 150 salariés sont contraintes d'apporter davantage de soutien aux travailleurs âgés. En Pologne, des mesures visent à multiplier les possibilités d'apprentissage pour les travailleurs âgés et à améliorer la qualité de l'enseignement qui leur est dispensé. Au Royaume-Uni, l'âge de départ à la retraite par défaut a été aboli en octobre 2011.

Certains États membres ont pris des mesures ne favorisant pas l'allongement de la vie active. En République tchèque, l'augmentation à venir de l'impôt sur le travail des retraités est susceptible de réduire la participation des personnes âgées au marché du travail. En France, la possibilité de partir à la retraite à 60 ans est à nouveau offerte aux personnes ayant commencé à travailler à l'âge de 18 ans, sous réserve d'avoir suffisamment cotisé au régime de sécurité sociale. En Hongrie, il existe désormais un âge obligatoire de départ à la retraite pour tous les employés du secteur public, à l'exception de ceux travaillant dans le secteur médical.

3.2. Soutenir l'emploi et celui des jeunes en particulier

Un certain nombre de mesures ont été prises pour soutenir l'emploi des jeunes, notamment ceux d'entre eux qui ne travaillent pas ni ne sont scolarisés ou en formation. La Finlande propose une **garantie** globale **pour la jeunesse** visant à proposer aux jeunes un emploi, un stage, un cursus d'étude, un atelier ou un projet de réinsertion professionnelle dans les trois mois suivant la perte de leur travail.

Un groupe de pays (Belgique, Bulgarie, Espagne, Chypre, Irlande, Pologne, Portugal, Suède et Slovénie) encourage les initiatives visant à **améliorer la qualité des contrats d'apprentissage** et des contrats de stage. En Belgique, un important système de stages en entreprise a été mis en place pour les chômeurs de moins de 25 ans n'ayant trouvé aucun travail après six mois d'insertion professionnelle. En Bulgarie, l'administration centrale et ses antennes régionales proposent des stages en donnant la priorité aux jeunes handicapés. En Irlande, l'entrée des jeunes dans la vie active et le perfectionnement de leurs compétences sont favorisés au moyen de 5 000 stages d'une durée de 6 à 9 mois. En Espagne, des mesures ont été prises pour mettre au point un contrat d'éducation et d'apprentissage et pour créer un système de formation professionnelle en alternance. En Pologne, un projet pilote visant les chômeurs de moins de 30 ans propose un soutien pédagogique individuel, un stage et des «chèques formation». Au Portugal, stages professionnels et activités d'insertion professionnelle bénéficient d'un soutien. En Slovénie, les jeunes chômeurs de moins de 30 ans se voient offrir un emploi pour une période de 15 mois et le gouvernement encourage l'apprentissage volontaire au sein de l'administration fiscale et des institutions de prévention de la corruption. En Suède, le gouvernement accorde aux entreprises jusqu'à 2 750 euros par étudiant et par an afin de stimuler l'offre de postes d'apprentissage en milieu professionnel, subvention qui devrait encore augmenter au cours de la période 2014-2016.

Parmi les autres actions concrètes destinées à soutenir les jeunes qui ne travaillent pas, ne sont pas scolarisés ni ne sont en formation, on citera notamment les programmes axés sur la **formation**

professionnelle (Allemagne, Lettonie et Finlande), la formation sur le lieu de travail (Lituanie) et le soutien financier (Hongrie). En Allemagne, les jeunes issus de l'immigration accèdent désormais plus facilement à un programme de formation professionnelle. En Lituanie, le projet «Accroître l'emploi des jeunes», visant les personnes de moins de 29 ans, subventionne les salaires et les dépenses nécessaires à l'acquisition de compétences sur le lieu de travail. En Lettonie, les chômeurs de 15 à 24 ans ont la possibilité, pendant neuf semaines, de s'essayer à trois métiers différents dans un organisme de formation professionnelle. La Hongrie a instauré une «garantie premier emploi» qui prévoit la compensation intégrale des salaires versés par l'employeur, cotisations de sécurité sociale comprises.

Dans un certain nombre d'États membres, des **partenariats** ont été mis en place avec les **partenaires sociaux**, afin de promouvoir des contrats d'apprentissage et de formation de qualité (Bulgarie, République tchèque, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Roumanie et Slovaquie). En Bulgarie, des mesures visent à prendre en charge ou à soutenir les coûts d'investissement et de main-d'œuvre pour la création d'emplois destinés aux jeunes. En République tchèque, un projet financé par le FSE aide les entreprises à financer le coût des stages, notamment pour les diplômés et les personnes sans expérience professionnelle ayant besoin de compléter leur profil de compétences. En Irlande, de nouvelles mesures prévoient des places de stage supplémentaires pour les chômeurs, ce qui passe par une collaboration et la conclusion d'accords entre employeurs et entreprises, d'une part, et prestataires d'éducation et de formation d'autre part. En Roumanie, les entreprises qui embaucheront des travailleurs de moins de 25 ans bénéficieront, pour chacun d'eux, d'un an d'exonération de cotisations de sécurité sociale. En Slovaquie, les emplois du secteur privé seront subventionnés pendant un an jusqu'à concurrence du montant du salaire minimal, les employeurs devant contribuer pendant six mois au moins.

Seuls quelques pays (Hongrie, Slovaquie et Italie) ont pris des mesures pour réformer la **législation relative à la protection de l'emploi**. En Hongrie, des modifications ont notamment été apportées à la législation sur le cumul des emplois et sur la flexibilité du temps de travail, et les règles de licenciement ont été simplifiées. Le Portugal a réduit à 20 jours par année de travail les indemnités de licenciement pour les contrats à durée indéterminée et déterminée, et a assoupli la définition de licenciement individuel pour raison économique. En Italie, la législation régissant les licenciements individuels abusifs au sein des entreprises de plus de 15 salariés a été révisée de manière à assouplir les procédures de sortie du marché du travail, tandis que des mesures ont été prises pour limiter les abus liés aux contrats de travail atypiques. En Slovaquie, des mesures sont prises pour restreindre la durée maximum et le nombre des contrats de travail à durée déterminée successifs et pour supprimer les exceptions dont bénéficiaient les agences de travail temporaire.

Seuls quelques États membres progressent en ce qui concerne **l'adaptation des systèmes d'éducation et de formation aux besoins du marché du travail** (Belgique, Irlande, Lituanie, Malte et Slovaquie). En Irlande, des mesures visent à aider les chômeurs et les anciens travailleurs indépendants à rester en contact étroit avec le marché du travail grâce à des dispositifs d'éducation et formation à temps partiel, dans l'optique d'un perfectionnement ou de la reconversion dans des secteurs susceptibles de générer des perspectives d'emplois durables. En Lituanie, les qualifications seront répertoriées en plusieurs étapes pour améliorer l'information sur la structure de la demande de compétences et recenser les spécialités les plus prisées. À Malte, les étudiants sont encouragés à parfaire leur éducation et à acquérir les qualifications recherchées par les entreprises au moyen d'un crédit d'impôt couvrant jusqu'à 80 % des dépenses de formation. En Slovaquie, la loi sur l'enseignement et la formation professionnels récemment adoptée vise à mieux accorder l'EFP aux exigences du marché du travail. En Belgique également, toutes les communautés ont pris des mesures pour réformer la formation professionnelle pour en améliorer la qualité et la flexibilité ainsi que la prise en compte des besoins du marché du travail.

Un certain nombre de mesures ont été prises pour **réexaminer la qualité et le financement des universités** (Italie, Lettonie et Malte). L'Italie a pris des mesures qui prévoient l'augmentation de 25 % à 100 % des droits d'inscription universitaires. En ce qui concerne les bourses, seule Malte a annoncé la poursuite de deux systèmes de bourses. La Lettonie a entrepris une évaluation à grande échelle de plus de 800 programmes d'étude de l'enseignement supérieur et envisage de mener un certain nombre de réformes relatives, notamment, au processus d'accréditation, à l'élaboration d'un nouveau modèle de financement des universités et à la gestion de celles-ci.

Malgré l'appel lancé dans le cadre du Semestre européen en faveur de dépenses publiques propices à la croissance, il apparaît que des coupes sont actuellement réalisées au détriment **des investissements dans l'éducation**. Un nombre important d'États membres a diminué ses dépenses dans le domaine de l'éducation (l'Estonie, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie et le Royaume-Uni en 2011 et en 2012, la Belgique, la Bulgarie, l'Irlande, la France, Chypre, la Hongrie, la Pologne, la Roumanie, la Slovaquie et la Finlande en 2011 ou en 2012). En Espagne également, les discussions relatives à l'assainissement budgétaire ont porté sur l'éducation. En revanche, les budgets sont restés stables ou ont augmenté en République tchèque, au Danemark, au Luxembourg, à Malte et en Autriche.

3.3. Protéger les personnes vulnérables

Plusieurs États membres ont pris des mesures pour améliorer l'**efficacité des systèmes de protection sociale** (Estonie, Lettonie, Espagne). En Estonie, l'accessibilité aux prestations de chômage sera sensiblement étendue à partir de 2013, une mesure destinée à accompagner et à contrebalancer la réforme de la législation en matière d'emploi de 2009. En Irlande, en dépit de réductions générales des prestations sociales, les personnes vulnérables continuent de recevoir des aides au revenu, toutefois moins élevées. En Lettonie, les prestations de chômage ne dépendront plus d'un système d'assurance fondée sur la durée de cotisation mais seront dégressives sur une durée maximale de neuf mois. En Espagne, l'activation du dispositif de revenu minimum sera liée à la longueur de la carrière du demandeur.

Certains États membres ont réalisé des progrès en ce qui concerne la mise en œuvre de **stratégies d'inclusion active** axées sur des aides aux revenus adéquates, un marché de l'emploi tourné vers l'intégration et l'accès à des services de qualité (Autriche, Danemark, Finlande, France, Malte, Pologne et Suède). L'Autriche a adopté un plan d'action en faveur des personnes handicapées qui contient des mesures dans les domaines de la lutte contre les discriminations, l'accessibilité, les soins, l'éducation, l'emploi et l'autonomie des personnes. Au Danemark, une réforme importante des pensions d'invalidité a été décidée en juin 2012; elle restreint l'accès aux personnes de plus de quarante ans et prévoit la création d'équipes de réinsertion en appui des services de santé, d'emploi, d'éducation et sociaux. À Malte, les autorités encouragent les organisations bénévoles à employer des personnes défavorisées en leur accordant une aide financière. En Suède, le gouvernement a l'intention de continuer à renforcer la position des groupes vulnérables sur le marché du travail en prenant davantage de mesures actives du marché du travail pour les chômeurs de longue durée et les personnes qui peinent à s'établir sur le marché du travail. Au PT, un marché du logement social locatif a été créé pour garantir l'accès des personnes les plus vulnérables à un logement peu coûteux et de qualité.

Seules quelques mesures ont été prises pour garantir l'accès à des **services d'aide à l'intégration sur le marché du travail** et dans la société (République tchèque, Irlande et Pologne). En République tchèque, un programme pilote mené à petite échelle, au niveau local, propose un meilleur logement et des possibilités de reconversion aux familles exclues socialement (notamment les Roms) qui garantissent la scolarisation de leurs enfants dans l'enseignement primaire. En Irlande, le FSE soutient des programmes qui visent à rendre les immigrants indépendants sur le plan financier et à améliorer leur intégration sociale par l'emploi ou l'éducation et la formation. En Pologne, les critères de revenu

ont été revus pour soutenir les travailleurs pauvres et le montant des prestations sociales en espèces a augmenté, y compris pour les étrangers et les réfugiés participant à une formation linguistique.